

UNION NATIONALE DE L'ARMURERIE, DE LA CHASSE ET DU TIR
NATIONALE UNIE VAN DE WAPENMAKERIJ EN DER JACHT - EN
SPORTSCHUTTERS

UNACT 080715 LOI juillet 2008 MODIFICATION DE LA LOI

Chers Ami(e)s Amateurs d'armes

Vous trouverez en annexe le compte rendu analytique des débats qui ont eu lieu jeudi 10/7/2008, en Séance Plénière de la Chambre des Représentants.

Une lecture attentive du texte vous permettra déjà de SAVOIR POUR QUI VOUS NE DEVRIEZ PAS VOTER, lors de prochaines élections.

<http://www.unact.org/frmain/pdf/080717KAMERCHAMBRE2008jul.pdf>

Nous nous faisons un plaisir de publier les commentaires qui nous sont parvenus (par ordre alphabétique) du M.R. <http://www.unact.org/frmain/pdf/080717MRMODLOI.pdf>

du P.S. <http://www.unact.org/frmain/pdf/080717DIRUPO.pdf>

et du cdH <http://www.unact.org/frmain/pdf/080717CDH.pdf>

Nous n'avons à ce jour rien reçu de l'Open VLD et du CDV mais restons en contact avec ces partis.

Nous ne critiquerons pas les prises de position des partis qui ont eu le mérite d'analyser le problème, et de conclure qu'une révision de la loi sur les armes était nécessaire.

Toutefois, ne nous leurrions pas: LA LOI DOIT ENCORE ETRE REVUE ET AMELIOREE Nous nous y consacrerons, en dialoguant avec les Partis qui voudront bien nous écouter.

Consultez régulièrement le nouveau site de l'Unact [Unact.org](http://www.unact.org) Vous y apprendrez les raisons pour lesquelles notre groupement a connu quelques problèmes de communication.

Inscrivez-vous dans notre base de données http://www.unact.org/frmain/main_form.php vous serez tenu au courant de ce que nous faisons.

Pour des raisons pratiques, il nous est impossible de répondre individuellement à vos questions. Ce stade sera atteint dans quelques mois, lorsque nous aurons terminé d'organiser notre secrétariat

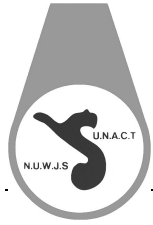
Il faut en effet savoir qu' actuellement, TOUT le boulot est effectué par quelques bénévoles.

ET N'OUBLIONS PAS: (ces chiffres sont difficiles à confirmer, mais impossibles à infirmer non plus) :

A l'entrée en vigueur de la loi (2006) le Pays comptait +/- 480,000 possesseurs d'armes. -chiffre cité à la Chambre par les autorités. Soustrayons ceux qui ont -hélas -déposé leurs armes dans leur Commissariat de Police. Soustrayons aussi ceux qui semblent se satisfaire de leur sort, ou de leur statut. Il n'en demeure pas moins que nous sommes encore +/- 300,000 possesseurs d'armes.

Secrétariat - secretariaat:

U.N.A.C.T. – L. Baekelandstraat 3 - 2650 EDEGEM - ☎ (03) 449 49 78 - ▼ (016) 89 48 69
www.unact.be - info@unact.be - Fortis 240 - 0675100 - 81



UNION NATIONALE DE L'ARMURERIE, DE LA CHASSE ET DU TIR
NATIONALE UNIE VAN DE WAPENMAKERIJ EN DER JACHT - EN
SPORTSCHUTTERS

Contrairement aux affirmations de ceux qui nous veulent du mal, les possesseurs d'armes ne sont pas des criminels en puissance et ils ont une vie sociale à l'équivalent des autres citoyens. Ceci signifie que la loi touche directement 300.000 familles c'est à dire grosso-modo, au minimum 700,000 à 750,000 personnes.

.

Continuons le lutte contre les lois ridicules, arbitraires, et inapplicables

Meilleures salutations

UNACT-NUWJS

Texte provisoire(avant vote) de la loi corrigeant la loi sur les armes

http://www.unact.org/frmain/pdf/080717UNACT_474epreuve.pdf

Secrétariat - secretariaat:

U.N.A.C.T. – L. Baekelandstraat 3 - 2650 EDEGEM - ☎ (03) 449 49 78 - ▼ (016) 89 48 69
www.unact.be - info@unact.be - Fortis 240 - 0675100 - 81